**BAIL DE RÉSIDENCE PRINCIPALE**

**MODÈLE DE CONTRE-PRÉAVIS PERMETTANT AU PRENEUR D’INTERROMPRE UN CONGÉ DONNÉ PAR LE BAILLEUR**

**Que savoir, que faire ?**

S'il a trouvé un nouveau logement, le preneur peut donner un contre-préavis de 1 mois pour interrompre un préavis de 6 mois que lui a adressé le propriétaire pour mettre fin au bail, soit à tout moment pour occupation personnelle ou pour travaux dans plusieurs logements situés dans le même immeuble, soit pour réalisation de travaux ou sans motif au terme de la troisième ou de la sixième année de la location***.*** Le contre-préavis est envoyé par lettre recommandée**.** Le préavis prend cours le premier jour du mois qui suit celui au cours duquel il est donné *(envoi le 16 octobre = prise de cours au 1er novembre).*

**En pratique**

**Date**

**Lettre recommandée**

Madame / Mademoiselle / Monsieur,

Suite à l'envoi de votre préavis, je tiens à vous informer que je viens de trouver un nouveau logement.

Dans ce cas, l’article 55, §5, du décret du 15 mars 2018 relatif au bail d’habitation me donne la possibilité d’interrompre votre préavis sans indemnité en vous prévenant au moins un mois à l’avance de la date de mon départ.

Par la présente, je vous informe donc que je désire mettre fin au bail.

Le préavis prend cours le …/ …/ ..… pour se terminer fin le …/ …/ …..

Veuillez agréer, Madame / Mademoiselle / Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**SIGNATURE DU PRENEUR**